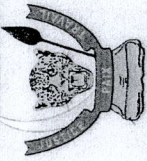


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 049/2023

A L'ALE « SŒURS DE LA SAINTE FAMILLE DE BORDEAUX »

Après avoir reçu la Convention n° 7387/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq, douze centimes (USD 1 388 855,12) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains neuf mille sept cent vingt un, nonante neuf centimes (USD 9 721,99).

Fait à Kinshasa, le 18/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA

Directeur Général a.i